

**Service Eau, Risques, Environnement,
Forêt**

objet : accord travaux
références : 39-2020-00275
PJ :

Madame Claude DELOR
1 route de Dole
39500 DAMPARIS

Affaire suivie par :
Emilie JOUAN
Tél : 03 84 86 80 87
emilie.jouan@jura.gouv.fr

Lons-le-Saunier, le 13 NOV. 2020

Vous avez déposé en date du 28 septembre 2020 un dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à 214-6 du Code de l'environnement relatif à :

la réfection d'un mur de soutènement

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 12 octobre 2020.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier sous condition :**

- ❖ **du respect des dispositions prévues dans le dossier ;**
- ❖ **du respect des mesures correctrices ou préventives notifiées ci-après :**
 - Les travaux seront réalisés, de manière sélective, sur les secteurs identifiés dans le présent dossier, afin de respecter les équilibres biologiques.
 - Les travaux n'auront pas pour effet de rectifier ni de modifier les profils en travers et en long du cours d'eau.
 - Un béton colloïdal sera utilisé afin de limiter l'écoulement de laitier de ciment.
 - Les précautions suivantes seront prises afin de limiter le départ de matières en suspension à l'aval dans le cours d'eau:
 - Un filtre de type botte de paille ou bidim isolera la zone de travaux
 - Les travaux seront réalisés hors période de frai (période de frai moyenne, en cours d'eau de première catégorie : du 31 octobre au 15 avril).